

# Création d'un parc « Intergénérationnel »

## La Roque d'Anthéron

### **DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

*Résumé non technique*



## IDENTIFICATION

---



### INGÉROP Conseil et Ingénierie

Agence de Aix-en-Provence - Domaine du Petit Arbois - Pavillon Laënnec - Hall B - BP 20056 - F-13545 Aix-en-Provence cedex 4  
Tél. : (33)4 42 50 83 00 - N° Siret 489 626 135 00250 - [ingerop.aix@ingerop.com](mailto:ingerop.aix@ingerop.com) - [ingerop.fr](http://ingerop.fr)  
Siège Social : 18 rue des deux gares - CS 70081 - F-92563 Rueil-Malmaison Cedex  
S.A.S. au capital de 5 800 000 € - R.C.S. Nanterre B 489 626 135 - APE 7112B - Code TVA n° FR 454 896 261 35



## GESTION DE LA QUALITE

---

Version	Date	Intitulé	Rédaction	Lecture	Validation
1	06/04/2023	DLE	UE	ES	SH

### Observations sur l'utilisation du rapport :

***Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des indications et énonciations d'INGÉROP ne saurait engager la responsabilité de celle-ci.***

***La société INGÉROP n'est pas responsable de la vérification de la véracité des informations transmises, à l'exception de celles normalement décelables par l'homme de l'art, et celles pour lesquelles le Client a exigé une analyse spécifique.***



# RESUME NON TECHNIQUE

---

La parcelle de projet est située sur la commune de la Roque d'Anthéron au lieu-dit le parc des ADRECHS. Elle est délimitée par le Canal de l'EDF et la route départementale 561 au Nord et le canal de Marseille au Sud. La superficie est d'environ 4.16 ha.

Le parc des ADRECHS accueillait jusqu'en 2014 le camping municipal de la ville dont il en conserve les traces et certains vestiges : couvert végétal, tracé des voiries de desserte et stationnement, traces de l'ancienne piscine, bâtiment d'accueil.

Le bâtiment d'accueil est aujourd'hui divisé en trois entités différentes : le comité feu, une salle polyvalente et le logement de fonction. Seule la salle polyvalente est comprise dans l'opération.

Aujourd'hui en accès libre, il est utilisé comme un parc public. Toutefois, hormis les vestiges du camping, le parc n'est pas aménagé et ne constitue pas une destination privilégiée pour les rocassiers.

Afin de rendre cette destination plus attractive, **la Ville de La Roque d'Anthéron souhaite donner à cet écrin de verdure une nouvelle dimension : un parc aménagé, lieu de rencontres intergénérationnelles à destination de ses habitants, avec la construction d'un local sanitaires et de stockage.**

Il s'agit d'intervenir sur un site sensible, sans dénaturer ses paysages, et en veillant à créer une composition et une organisation harmonieuse de l'espace.

Les aménagements prévus permettront :

- la pratique d'activités ludiques et sportives ;
- l'accueil des jeunes à travers « l'espace jeunes » ;
- des rassemblements, des promenades etc...

## **Masses d'eau concernées par le projet**

Le projet est concerné par deux masses d'eau souterraines : les formations gréseuses et marno-calcaires tertiaire dans BV Basse Durance (code masse d'eau : FRDG213) et les alluvions de la basse Durance (code masse d'eau : FRDG359).

Le projet n'est pas directement concerné par aucune masse d'eau superficielle. Il est également situé à l'extérieur de tout périmètre de protection des captages AEP.



### **Zones naturelles concernées par le projet**

Le site de projet est situé à l'intérieur d'une zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 2 : ZNIEFF 930012447 « CHAÎNE DES CÔTES - MASSIF DE ROGNES ».

En ce qui concerne le réseau NATURA 2000, le site de projet est concerné par les sites suivants :

- la ZSC FR9301589 - La Durance ;
- la ZPS FR9310069 – Garrigues de Lançon et Chaînes alentours ;
- la ZPS FR9312009 - Plateau de l'Arbois (site de la directive "Oiseaux").

Le projet n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement de ces milieux et les espèces qui le peuplent.

### **Classement du projet vis-à-vis de la Loi sur l'Eau**

Le bassin versant intercepté est de 6.46 ha inférieur à 20 ha. Compte tenu des faibles perméabilités, le rejet des eaux pluviales se fera à débit régulé dans le fossé à la limite Nord et le bassin de rétention existant à l'Est du projet. Les ouvrages de gestion des EP n'étant pas étanche, les infiltrations seront possibles ; le projet est ainsi soumis à une procédure de Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 en application des articles R.214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

En application de la démarche Eviter – Réduire - Compenser (ERC), le projet prévoit l'utilisation des revêtements drainants pour la plupart des aménagements. Afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales au droit du parc par rapport à l'état actuel (réduction des débits ruisselés en aval du parc), des ouvrages de rétention, dimensionnés suivants les préconisations de la doctrine DDTM13 pour la gestion des eaux pluviales des projets d'aménagement dans le département des Bouches du Rhône (13) et les exigences de PLU de la commune de la Roque d'Anthéron seront mis en œuvre. Le volume total des ouvrages sera de 347 m<sup>3</sup>.

Le projet n'est pas situé en zone inondable par débordement de cours d'eau.

Les impacts du projet sur le milieu aquatique restent faibles.

A travers les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues, le projet dans son ensemble sera compatible avec les exigences de la DDTM13, du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de la Roque d'Anthéron et de la Directive Cadre sur l'Eau.

